

**Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole**

**Association
« Vue sur les Docs »**

**CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE À LA PARTICIPATION DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
AU FIDMARSEILLE, FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINEMA 2013**

Entre

D'une part,

La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**, représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI habilité par délibération du 22 juin 2013,

Ci-après désignée la **Communauté Urbaine**

Et

D'autre part,

L'association « Vue sur Les Docs », régie par la loi 1901, dont le siège social est situé 14, Allée Léon Gambetta 13001 Marseille, représentée par son Président, Monsieur Paul OTCHAKOVSKY-LAURENS,

Ci-après désignée **L'association**

Il a été convenu ce qui suit.

Exposé

L'association « Vue sur les Docs » a pour but d'organiser annuellement le « FIDMarseille, Festival International de Cinéma de Marseille ».

Ainsi né en 1989, le FID ausculte l'innovation cinématographique, à la croisée de la fiction et du documentaire. Ouvert à la fiction depuis 2007, le festival est devenu une tête chercheuse du renouveau cinématographique.

En 2013, la 24ème édition du FIDMARSEILLE offrira au public un programme de films reflétant la part la plus pertinente de la production mondiale d'aujourd'hui. Répartis entre compétitions et « écrans parallèles », près de 130 films seront proposés au public régional, national et international qui y est sensible en nombre croissant, mêlant simples curieux, passionnés et professionnels.

Des projections en plein air, des ciné-concerts, des moments festifs, des rencontres professionnelles, des expositions dans des galeries d'art associées et des rencontres avec les réalisateurs venus du monde entier compléteront ce programme intense.

Le FIDLAB, la plateforme professionnelle de soutien à la coproduction dédiée à des projets de film en cours, à divers stades (écriture, développement, post-production) proposera, du 4 au 6 juillet 2013, 12 projets de films sélectionnés de 12 pays différents - parmi 350 candidatures envoyées du monde entier- et présentés par leur porteur, réalisateur et producteur, devant un parterre d'une centaine de coproducteurs potentiels, de fonds de soutien, de diffuseurs et de distributeurs.

En 2013, le FIDMarseille poursuivra également son travail en lien avec les pays du pourtour méditerranéen en organisant une rencontre des festivals méditerranéens et des ateliers à destination d'étudiants d'écoles de cinéma des pays de la méditerranée.

En s'associant au FIDMarseille et en lui permettant de confirmer son importance sur le plan local, national et international, Marseille Provence Métropole souhaite favoriser à la fois l'attractivité du territoire, l'implication des acteurs du territoire des villes voisines ou non implantées en centre-ville et la sensibilisation de tous les publics, y compris ceux éloignés des pratiques culturelles.

Enfin, le développement économique et international du territoire au travers la promotion de la création cinématographique, notamment grâce au FIDLab, fait bien écho aux ambitions et objectifs affichés de la Communauté urbaine, soucieuse de mettre en place une véritable synergie entre développement et vitalité du territoire au service d'une stratégie visant les échanges et l'ouverture de son territoire.

En effet, désormais consolidé et ayant acquis une place sur l'échiquier raréfié des plateformes de coproduction internationales, le FIDLab va voir une cinquième édition en 2013. Le but est d'attirer encore plus de projets, de se porter toujours plus garant de leur faisabilité et de leur qualité, d'inviter davantage de professionnels, afin de faire de Marseille un lieu décisif de création et de développement de projets cinématographiques.

Accompagner les entreprises audiovisuelles locales en offrant aux porteurs de projets du territoire les moyens de développer leurs films en rencontrant des partenaires financiers internationaux, et réciproquement, soutenir la création et l'innovation, et promouvoir le territoire auprès des professionnels internationaux du cinéma, voici en effet autant d'objectifs

que s'est fixé le FIDLab qui participent à l'attractivité culturelle et économique de la métropole marseillaise.

Le FIDMarseille est également depuis 2010 un festival éco-responsable et agit au travers plusieurs actions : tri des déchets, restauration, impression du papier recyclé, modes de déplacements doux. Autant d'actions en faveur du développement durable qui reçoivent le soutien de Marseille Provence Métropole.

C'est pourquoi, au regard de ce contexte porteur et dynamique, pour un rayonnement accru de son territoire, pour son devenir en interaction avec les richesses, talents et cultures qui l'entourent, Marseille Provence Métropole souhaite participer en 2013 au budget du FIDMarseille.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et préciser les modalités d'attribution et de versement de la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la 24ème édition du FIDMARSEILLE se tenant à Marseille du 2 au 8 Juillet 2013, ainsi que les obligations des parties.

Article 2 : Champ de la participation

La participation de la Communauté Urbaine est affectée exclusivement au financement du festival 2013 dont le budget est détaillé à l'annexe 1.

I. Article 3 : Montant de la participation

Le montant de la subvention attribuée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'association « Vue sur les Docs » pour le cofinancement de cette opération est de 30 000 € TTC.

Cette participation constitue un engagement qui ne peut être augmenté et devra être employée conformément à son objet.

II.

III.

IV. Article 4 : Modalités de versement

La subvention, prévue à l'article 3, sera versée sur appel de fonds de l'association « Vue sur les Docs » à l'issue de l'édition du festival et sur production des pièces justifiant de la bonne tenue de la manifestation (bilan notamment).

V. Le règlement s'effectuera par mandat administratif selon les règles en vigueur dans les collectivités locales.

Le versement de la subvention sera effectué sur les coordonnées bancaires de l'association « Vue sur les Docs » inscrites sur le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) qui sera fourni.

VI. Article 5 : Engagements de l'Association « Vue sur les Docs »

5.1 : L'Association s'engage à faire participer la Communauté Urbaine, avec les autres partenaires de l'événement 2013, aux actions de communication ci-après :

VII. a - communication visuelle et journalistique

- Présence du logo de la Communauté Urbaine sur l'ensemble de la communication graphique : affiches, programmes, flyers, numéros spéciaux encartés dans la presse régionale.

VIII. b - actions de relations publiques

- Mise à disposition d'invitations pour les différents temps du festival
- Prise de parole d'un représentant de la Communauté urbaine sur les publications officielles et à l'occasion des événements protocolaires du festival (conférence de presse, inauguration ou cérémonie de remise des prix)
- Mise à disposition d'un espace MPM dans le cadre d'une soirée privée

IX. c - présence du logo de la Communauté Urbaine sur les lieux de l'évènement

5.2 : La participation de la Communauté Urbaine est affectée à la 24ème édition du FIDMARSEILLE au travers ses différents temps et axes de développement et devra être employée conformément à son objet.

L'association devra communiquer sur simple demande tout acte, contrat ou document, justifiant de la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention est conclue « intuitu personae » et l'association ne pourra en céder les droits.

La participation versée fera l'objet d'une restitution toute ou partie en cas de dénonciation expresse ou de résiliation de la convention.

Article 6 : Contrôle administratif et technique

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole aura le droit de faire procéder aux vérifications jugées utiles pour s'assurer que les stipulations de la présente convention sont régulièrement observées et notamment celles de ses articles 2 et 5.

L'association « Vue sur les Docs » devra communiquer sur simple demande tout acte, contrat, ou document justifiant de la bonne exécution de la présente convention.

Article 7 : Mise d'effet et durée

La présente convention prendra effet à la date de sa notification à l'association »Vue sur les Docs ».

Elle prendra fin à l'issue de l'événement et du règlement de la subvention concernée.

Fait à Marseille, le

Pour l'association « Vue sur les Docs »

Le Président

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Le Président

Paul OTCHAKOVSKY-LAURENS

Eugène CASELLI

Annexe 1 : Budget prévisionnel du FIDMARSEILLE 2013